

Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél. : 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 18h00 à 20h00

Le vendredi de 18h30 à 19h30

Cochon à la broche

C'est le 12 mai dernier à midi que le comité des fêtes a organisé un cochon à la broche accompagné de différentes salades. Avec près de 120 convives, la journée s'est déroulée sous le signe de la bonne humeur grâce à une animation dansante, ainsi qu'un château gonflable pour les plus petits.



ROYAL GRILL

Le 15 juin dernier a eu lieu une sortie au Royal grill, organisée par le comité des fêtes, restaurant avec buffet et boissons à volonté.

C'est en bus que les joyeux convives se sont rendus au restaurant et ont pu déguster le buffet

d'entrées froides et les différentes grillades. la soirée s'est conclue par un karaoké ou notre Johnny national a assuré le spectacle.



VOTRE COMMUNE

Visite de la caserne des pompiers

Le jeudi 6 juin l'école de Foisches s'est rendue à Givet pour visiter la caserne des pompiers. Après avoir fait le tour des installations et du matériel, les élèves ont été sensibilisés au dur métier de pompier, et ils ont pu assister à un départ d'intervention.

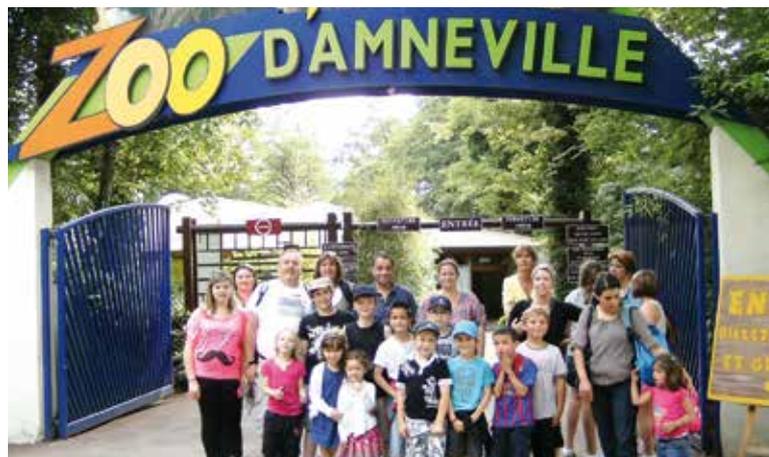


La matinée s'est conclue par un goûter offert par notre hotte.



Visite du zoo d'Amnéville

C'est le mardi 2 juillet dernier que s'est déroulé le voyage scolaire de fin d'année en direction du zoo d'Amnéville. Les enfants ont commencé la visite par les différents aquariums où bon nombre d'espèces de poissons étaient représentées. L'excursion s'est poursuivie par la visite du zoo. Tous les enfants et les parents présents ont passé une agréable journée.



Kermesse de l'école de Foisches

Vendredi 5 juillet a eu lieu la première kermesse de l'école de Foisches sous l'impulsion des parents d'élèves et de la maîtresse Madame Haussard. L'après-midi avait commencé par l'exposition des différents travaux des enfants. Chants, théâtre en français et en anglais, ont terminé la prestation des élèves.



Une centaine de personnes ont assisté au match de foot, suivi d'un barbecue où un guitariste et sa chanteuse ont animé agréablement la soirée.



Compte rendu du conseil municipal 2013

SÉANCE DU 25 JANVIER

DEMANDE DE MAINTIEN DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 2012-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2011 concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale du 26 avril 2011.

Vu l'adoption le 16 décembre 2011 par la commission départementale de la coopération intercommunale des Ardennes du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Département des Ardennes.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-674 du 20 décembre 2011 et ses annexes fixant le SDCI, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part :

- Considérant la nécessité de respecter les objectifs généraux de la loi et de ne pas contrarier la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale des Ardennes arrêté le 20 décembre 2011.

- Considérant les études et discussions engagées sur le fondement du périmètre arrêté par le SDCI du 20 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande le maintien du périmètre de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, tel que défini dans l'arrêté n° 2011-674 du 20 décembre 2011 et ses annexes fixant le SDCI.

Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin. Elle sera notifiée à Monsieur le Préfet des Ardennes, au Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, ainsi qu'aux maires des communes membres de la Communauté de Communes. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne ou d'un recours gracieux auprès de la commune de FOISCHES.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

Monsieur DEBOWSKI demande aux conseillers si ceux-ci ont des remarques à formuler sur les derniers comptes rendus des 30 novembre 2012 et 25 janvier 2013. Aucune remarque sur le compte rendu en date du 25 janvier 2013. Monsieur DUTHOIT émet, quant à lui, une remarque sur le compte rendu du 30 novembre 2012. Il rappelle d'avoir précisé qu'il serait d'accord sur la délibération relative aux travaux d'alimentation en électricité du préau à la seule condition d'avoir la certitude que le préau ne serait pas démonté en cas de fermeture de l'école.

Monsieur SAXE arrive en cours de réunion à 20 h 10.

CHOIX D'UN AVOCAT EXPERT CARRIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention de Monsieur SAXE, à 7 voix pour de M^{me} LANNOY, Messieurs Bernard SIMON, Michel SIMON, NEGRI, HAUSSARD, BAYARD, DEBOWSKI et à 2 voix contre de Messieurs DUTHOIT, DUBOIS, retient le Cabinet d'avocats GENESIS de PARIS pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une demande formulée par l'entreprise LAFARGE GRANULATS en vue d'étendre son périmètre d'exploitation de la carrière en partie sur le territoire de la commune.

Monsieur Fabrice JOUNIAUX, quant à lui, opte par préférence pour le second cabinet d'avocats associés DRAI.

Monsieur DEBOWSKI informe le Conseil qu'un courrier sera transmis au Cabinet d'Avocats GENESIS, dans lequel la question suivante lui sera posée, à savoir si le fait d'autoriser l'entreprise LAFARGE à effectuer des sondages sur la parcelle et à procéder à la modification du PLU, obligerait la Commune à signer un contrat de forage. Il posera la même question auprès de la Préfecture. Monsieur DEBOWSKI invite le Conseil à délibérer sur cette question.

QUESTION AU CABINET D'AVOCATS GENESIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre de Messieurs DUTHOIT et DUBOIS, 8 voix pour et 1 abstention de Monsieur SAXE, décide d'adresser un courrier au Cabinet d'avocats GENESIS, dans lequel la question suivante lui sera posée ; à savoir : Si la commune donne son aval à l'entreprise LAFARGE pour pouvoir procéder dans un premier temps à une reconnaissance géologique du sol afin de qualifier la ressource minérale sur une parcelle propriété de la commune ainsi qu'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, la commune de FOISCHES s'engagerait-elle dans des éventuelles relations contractuelles qui pourraient être nouées par l'établissement d'un contrat de forage ?

Monsieur DEBOWSKI invite également le Conseil à délibérer sur cette même question qui sera adressée auprès des services de la Préfecture.

La délibération précitée n'a pas été validée suite au résultat des votes : aucune majorité n'en est ressortie. (Voir ci-après le détail)

1 abstention de Monsieur SAXE

5 voix contre de Messieurs DUBOIS, DUTHOIT, SIMON Bernard, SIMON Michel, HAUSSARD

5 voix pour de M^{me} LANNOY, Messieurs BAYARD, DEBOWSKI, NEGRI, JOUNIAUX

TRAVAUX

Monsieur DEBOWSKI informe les conseillers qu'il est à ce jour en attente d'un devis pour les travaux d'alimentation en électricité du préau. Ce devis sera présenté lors du prochain Conseil.

RYTHMES SCOLAIRES

Cette réforme pourra être appliquée dès la rentrée 2013 ou bien repoussée à la rentrée de 2014, selon la décision du Maire. Aucune nécessité de délibération. Le Maire doit prendre la décision. Monsieur SAXE décide de repousser l'application de la réforme à la rentrée 2014. Il devra tout d'abord saisir le Département au plus

tard le 9 mars 2013 sur son projet de report de l'application et ensuite, au plus tard le 31 mars 2013, il fera part au Directeur Académique des Services de l'Enseignement National, de son souhait de la reporter.

DÉSIGNATION DE LA PARTIE CÉDÉE À LA COMMUNE PAR L'INDIVISION LOTIN EN VUE DE L'EXTENSION

DU FUTUR LOTISSEMENT « LES COUTURES »

Deux parcelles de terrain appartenant à l'indivision LOTIN sont cédées à la Commune dans le cadre de l'extension du futur lotissement « Les Coutures ».

Les parcelles sont d'une superficie respective de 46 m² et 720 m², cadastrées section A1 :

- Parcelle n° 200 pour 0a05ca

- Parcelle n° 201 pour 0a41ca

- Parcelle n° 203 pour 7a20ca

Soit une contenance cadastrale totale cédée de 7a 66 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement, prend note de ces informations complémentaires à la délibération prise ultérieurement en date du 12 octobre 2012.

SUBVENTION UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ARDENNES ANNÉE 2012/2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 15 € à l'Union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale des Ardennes et ce pour l'année 2012/2013.

DEVIS GRAVAGE DE PHOTOS AERIENNES SUR DVD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval au devis de la société CALIGRAFIK relatif au gravage des photos aériennes du village de FOISCHES sur DVD. Le montant s'élève à 730 € HT pour 100 exemplaires. Un article sera inséré dans le bulletin municipal « FOISCHES Infos » annonçant aux habitants que la commune leur offrira le DVD.

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE À TITRE GRACIEUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 abstentions de Messieurs JOUNIAUX, SAXE, HAUSSARD, NEGRI, 3 voix pour de M^{me} LANNOY, Messieurs DUBOIS, BAYARD et à 4 voix contre de Messieurs DEBOWSKI, DUTHOIT, Bernard SIMON, Michel SIMON, refuse la demande émanant du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communautaire concernant la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux pour l'organisation de son repas annuel.

SÉANCE DU 15 MARS

Monsieur DEBOWSKI demande aux conseillers présents si ceux-ci ont des remarques à formuler sur le dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 février 2013.

Compte rendu du conseil municipal 2013 (suite)

AFFAIRE COMMUNE/LAFARGE GRANULATS

M^{me} LANNOY donne lecture aux membres du Conseil Municipal des courriers transmis par la commune à Maître Isabelle CASSIN, avocat représentant les intérêts de la commune dans l'affaire précitée ainsi que sa réponse aux courriers susvisés.

Monsieur HAUSSARD souhaiterait rencontrer la carrière avant d'autoriser les sondages. Celui-ci ne désire pas qu'on exploite les terrains du mois d'avril au mois d'octobre. Il rappelle qu'il a donné 15 000 € de location pour ces 3 hectares et précise qu'il n'est pas question d'avoir une lettre type rédigée par Maître CASSIN pour transmission à l'entreprise LAFARGE. Ceci n'a pas été demandé par le conseil.

SONDAGES SUR LA PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE A 94

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour de Messieurs BAYARD, DEBOWSKI, HAUSSARD, JOUNIAUX, M^{me} LANNOY, à 2 voix contre de Messieurs NEGRI, DUBOIS et 2 abstentions de Messieurs SAXE et SIMON Bernard, accède à la requête de l'entreprise LAFARGE GRANULATS relative à sa demande de sondages sur la partie de la parcelle cadastrée A94, d'une contenance de 3 hectares et 2 ares. Cependant, ces sondages ne seront engagés qu'à compter du 1^{er} novembre 2013.

Il sera rajouté dans le courrier adressé à l'entreprise LAFARGE GRANULATS que le conseil autorise les sondages mais que ceux-ci ne seront engagés qu'à compter du 1^{er} novembre 2013. Monsieur DEBOWSKI donnera ensuite connaissance du courrier précité aux membres du conseil avant sa transmission.

RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE

Le Bail de chasse sur les terrains communaux arrivant à expiration le 30 juin 2013, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour de Messieurs BAYARD, SIMON Bernard, NEGRI, JOUNIAUX, DUBOIS et 4 abstentions de M^{me} LANNOY, Messieurs HAUSSARD, DEBOWSKI, SAXE, décide de procéder au renouvellement du bail à la Société Communale de FOISCHES et ce pour une durée de 9 ans, révisable tous les 3 ans. Le coefficient de révision pour la saison 2013/2014 sera de 1,008 % à appliquer au loyer annuel. À compter du 1^{er} juillet 2013, le loyer du bail de chasse s'élèvera à 335,73 €.

TRANCHÉE VIGILEC POUR ALIMENTATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval au devis de l'entreprise VIGILEC, relatif à l'exécution d'une tranchée pour alimenter le préau de l'école. Le montant des travaux s'élève à 1 150,55 € TTC.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DE LA VALLÉE DE LA MEUSE (SIEVM)

Suite à l'avis émis sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté par le Préfet des Ardennes, il a été décidé la diminution du nombre de syndicats intercommunaux. Le Syndicat Intercommunal d'Électrification de la

Vallée de la Meuse est au nombre de ceux dont la dissolution figure au SDCI.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix pour de Monsieur DUBOIS, 1 abstention de Monsieur DEBOWSKI et 7 voix contre de M^{me} LANNOY, Messieurs SAXE, HAUSSARD, JOUNIAUX, BAYARD, SIMON Bernard, NEGRI :

• **Refuse** la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Vallée de la Meuse qui sera effective au 1^{er} Juillet 2013.

SÉANCE DU 15 AVRIL

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU CCAS

Le Président ayant quitté la salle de réunion du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2012 du CCAS faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 7 412,09 € est approuvé à 6 voix pour et 2 abstentions : 1 abstention de Monsieur SAXE, Président du CCAS ne participant pas au vote et 1 abstention de Monsieur JOUNIAUX Fabrice.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 DU CCAS

Les Membres du Conseil d'Administration du CCAS, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14. Après avoir approuvé le 19 avril 2013, le Compte Administratif du CCAS pour 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 7 412,09 €.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013, décident, à 7 voix pour et 1 abstention de Monsieur JOUNIAUX Fabrice, sur proposition du Président, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :
- Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 7 412,09 €.

BUDGET PRIMITIF 2013 DU CCAS

Les Membres de la Commission Communale d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention de Monsieur JOUNIAUX Fabrice, votent le Budget Primitif 2013 du CCAS qui s'équilibre comme suit : Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 9 165 €.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2012

Le Maire ayant quitté la salle de réunion du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2012 de la Commune de FOISCHES faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 191 632,84 € et un déficit d'investissement d'un montant de 102 377,17 € est approuvé à 9 voix pour et 1 abstention de Monsieur SAXE, Maire, ne pouvant participer au vote.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article

État Civil

Décès

M. Patrick Burneck Dudka

Né à Charleville, le 31/01/1953

Décédé à Charleville, le 28/04/2013

M^{me} Christiane Nicolas, née Croibien

Née à Vireux-Molhain, le 24/09/1949

Décédée à Dinant, le 30/06/2013

9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 19 avril 2013, le Compte Administratif pour 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 191 632,84 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 102 377,17 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012 d'un montant de 484 933 € et des recettes certaines restant à recevoir à la même date qui s'élèvent à 14 940 €.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013.

Considérant que le budget 2012 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 562 173 €.

Décide, à 9 voix pour et 1 abstention de Monsieur JOUNIAUX, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 572 370,17 €.

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté, compte 002 pour 619 262,67 €.

Affectation au déficit d'investissement reporté, compte 001 pour 102 377,17 €.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2012 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de la commune et du CCAS pour l'année 2012 établis par Monsieur le Receveur Municipal.

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, hormis Messieurs DUBOIS Michel et JOUNIAUX Fabrice désirant augmenter le taux du non bâti, de maintenir les taux d'imposition 2013 comme l'année précédente comme suit :

- Taxe d'Habitation : 5,63 %
- Taxe Foncière sur propriétés bâties : 0,28 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 0,00 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 6,14 %

FOISCHES

Info

BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - juillet 2013 - N° 7



Point sur les travaux

Après avoir lancé les appels d'offres et retenu les entreprises. Les travaux ont pu débuter par les box qui contiendront pour l'un des cailloux, pour l'autre du sable et le dernier du compost. Les modalités d'accès sont encore à définir. Les travaux pour la plaine de jeux et les terrains de boules eux aussi ont débuté et là, tout sera fini dans la première quinzaine de Juillet.

La commune a procédé aussi à la mise en service du nouveau poste HTA de la rue des meuniers et la suppression de la ligne 20 000 volts qui passait au-dessus du camping.

Commémoration du 14 mai

La commune de Foisches a rendu hommage au 116^e régiment d'infanterie, originaire de Vannes et aux 22 soldats qui ont laissé leur vie lors de la 2^e guerre mondiale.

La cérémonie a commencé par un dépôt de gerbe par les représentants des autorités locales, puis les élèves de l'école de Foisches ont lu le récit du déroulement du combat et de son issue fatale. Ils ont ensuite déposé une fleur et une bougie allumée au pied du monument aux morts sur lequel le nom des 22 soldats est apposé. La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur à la salle polyvalente.



Réunion du conseil municipal

Le vendredi 30 août 2013 à 19 h 30

Ordre du jour

Nouveau projet Lafarge
Modification du PLU + sondage
Division de la parcelle A 94